

**Avis de Publicité et de Mise en Concurrence**

**En vue de l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire  
Du Domaine Public non constitutive de droits réels pour l'exercice d'une activité  
commerciale au Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi**

Nom et adresse de l'organisme :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire  
Rue Adolphe Landry  
CS 10210  
20293 BASTIA CEDEX  
Tél. : 04.95.54.44.44

Site concerné : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi

Tél. : 04.95.51.22.72

Email : [capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr](mailto:capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr)

Objet :

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud informe de la vacance, d'un local n°21 au R+I d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> situé à l'intérieur du périmètre de la Concession du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Jetée de la Citadelle - 20000 Ajaccio - à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022.

Cadre Juridique : Ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques.

La délivrance de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public doit être organisée selon une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (article L2122-1-1 à L2122-1-4 du CG3P).

L'autorisation du domaine public se formalisera par la mise en place d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable avec un préavis de 2 mois.

**Descriptif du bien vacant**

Local de 20 m<sup>2</sup> au R+I au Port de plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi.  
Une visite du local est vivement conseillée. (Sanitaires en commun réservés aux commerçants)

**Durée de l'AOT**

La durée sera établie pour une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022 et au maximum jusqu'au 31 Décembre 2022.

Toutefois le local étant situé sur le Domaine Public, l'autorisation ne peut être accordée qu'à titre précaire et révocable.

**Formalisation :** L'Autorisation d'Occupation Temporaire sera formalisée par une convention entre la CCIC et le bénéficiaire.

### Redevance

L'occupation sur le Domaine Public est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle basée sur les tarifs publics en vigueur pour l'année 2022 sur la zone de concession du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi, à savoir : 3859,02 € HT/ an pour une boutique au R+I.

Le règlement du loyer s'effectuera par virement bancaire mensuel ou trimestriel avec un dépôt d'une caution équivalente à 3 mois de loyer €/HT.

Tarifs affichés à la Capitainerie du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi.  
Les tarifs sont révisés annuellement après consultation du Conseil Portuaire.

### Dossier de candidature

- Note explicite du candidat précisant l'activité envisagée ainsi que le savoir-faire et l'expérience de l'entreprise avec références éventuelles et CV du candidat,
- Mémoire technique du projet d'activité et prospective commerciale.
- Copie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité du candidat,
- Extrait du Kbis datant de moins de 3 mois et statuts de la Société,
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile garantissant les dommages causés aux ouvrages et aux tiers, ainsi qu'une renonciation à tous recours contre la CCIC par son assureur.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- Bilans, comptes de résultats du dernier exercice du candidat (n-1) et prévisionnel du projet (n+1).

### Conditions d'attribution / Jugement des offres

Les critères de sélection des candidats seront les suivants :

Le mémoire technique sera noté sur **100 points** correspondant aux critères suivants :

- Critère N°1 : l'activité doit être liée aux usagers permanents, ainsi qu'aux plaisanciers de passage dans le cadre des activités de loisirs : plaisance, pêche, et plus particulièrement ce qui attire au nautisme en générale : **40 points**
- Critère N°2 : l'offre du candidat apportera un service aux usagers du port qui n'existe pas, avec une activité étalée sur l'année, la qualité de l'offre sera décrite à travers un mémoire technique et évaluée également sur le dossier de candidature remis : **60 points**

Chaque critère sera affecté du coefficient de pondération suivant :

- 0 : renseignement non fourni
- 25% de la note : Offre jugée peu satisfaisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, peu d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au regard du critère jugé.
- 50% de la note : Offre jugée suffisante car présentant, au vu de l'ensemble des offres, suffisamment d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.
- 75% de la note : Offre jugée bonne et avantageuse car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.
- 100% de la note : Offre jugée excellente car présentant, au vu de l'ensemble des offres, beaucoup d'avantages ou points positifs pour répondre à l'attente exprimée au critère jugé.

La somme des notes des sous critères affectés des coefficients de pondération donnera la note valeur technique du candidat.

**La note finale du candidat est égale à la somme des 2 notes de la Valeur Technique**

La CCIC se réserve la possibilité d'organiser une audition des candidats, si nécessaire.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par la délivrance d'une AOT, la CCIC se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'AOT du Domaine Public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

**Date limite de réception des candidatures**

**Le Mardi 24 Mai 2022 à 12h00**

**Conditions de remise des candidatures**

Les candidatures peuvent être remises :

- Par voie postale à l'attention du Président de la CCIC avec **AR**, à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire  
Rue Adolphe Landry CS 10210  
20293 BASTIA CEDEX

- Par voie électronique à l'adresse email suivante avec **AR** : [capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr](mailto:capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr)

Les candidatures devront être rédigées entièrement en langue française ainsi que les documents remis en annexes.

Pour tout complément d'information éventuel, les candidats devront contacter la Capitainerie du Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi au 04.95.51.22.72 ou par mail [capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr](mailto:capitainerie.ajaccio@sudcorse.cci.fr)

**Support de l'Avis de Publicité**

L'offre de mise à disposition d'un espace du domaine public sera affichée et publiée :

1. Sur le panneau d'affichage à l'entrée de la Capitainerie du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi ;
2. Sur le site internet du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi : [www.port-ajaccio.com](http://www.port-ajaccio.com) ;
3. Sur le site internet de la CCIC : [www.2a.cci.fr](http://www.2a.cci.fr) ;